



**ONUDC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

Référence : CU 2023/228(A)/DTA/CEB/CSS  
(Reprise de la quatorzième session du Groupe d'examen de l'application)

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **reprise de la quatorzième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra dans la **salle des conseils B/M1 du bâtiment M** du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche), du 4 au 8 septembre 2023.

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le processus d'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Le projet d'organisation des travaux de la reprise de la quatorzième session (voir annexe ci-jointe) a été établi conformément aux instructions figurant dans le plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence, que le Bureau de celle-ci a approuvé, de sorte que la réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs puissent participer à l'examen des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. L'orientation thématique de la reprise de la quatorzième session aura trait aux chapitres IV (Coopération internationale) et V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention.

[...]

---

**POUR UN MONDE PLUS SÛR FACE À LA DROGUE, AU CRIME ET AU TERRORISME**

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | Centre international de Vienne | B.P. 500 | 1400 Vienne | Autriche  
Tél. : (+43-1) 26060-0 | Télécopie : (+43-1) 26060-5866 | Courriel : unodc@un.org | www.unodc.org

La documentation, y compris l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session14-resumed.html>  
ou <http://myconference.unov.org>.

La session se déroulera en présentiel. Il sera possible de suivre les débats en ligne mais pour faciliter le travail des interprètes, seules 30 minutes seront réservées aux déclarations en ligne au cours de chaque séance de trois heures. Les délégations sont donc encouragées à faire en sorte, dans la mesure du possible, que les déclarations soient prononcées par les personnes présentes en salle.

Des dispositions ont également été prises pour permettre des déclarations vidéo préenregistrées. Ces déclarations ne seront pas comptabilisées dans la limite des 30 minutes de participation en ligne par séance, mais, conformément à une décision de la présidence de la Conférence, elles ne doivent pas durer plus de trois minutes afin que toutes les délégations aient la possibilité de participer aux débats. Toutes les déclarations vidéo préenregistrées, y compris leur transcription, doivent être soumises au plus tard le **mercredi 28 août 2023**.

Les délégations sont également encouragées à fournir le texte des déclarations afin qu'il soit publié sur un espace réservé du site Web de la session et à respecter les recommandations relatives à la soumission des déclarations préenregistrées disponibles sur le site Web de la réunion. Les déclarations vidéo préenregistrées (y compris leur transcription) ou le texte des déclarations doivent être envoyés par courrier électronique à [uncac@un.org](mailto:uncac@un.org) et [unov.conference@un.org](mailto:unov.conference@un.org), l'objet étant rédigé comme suit : « resumed 14th IRG statement – [nom du pays] [numéro du point de l'ordre du jour] ».

L'inscription des participantes et participants est ouverte ; elle se fera au moyen du système INDICO, accessible par le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/corruption/registration/september-2023-uncac-meetings/>

**Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle doit être téléchargée dans le système INDICO, ainsi que les informations requises pour chaque membre de la délégation (nom, titre, adresse électronique personnelle, participation en présentiel ou en ligne). Le secrétariat n'approuvera les demandes d'inscription qu'après les avoir comparées à la note verbale officielle téléchargée sur la plateforme INDICO.** Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes désignées pour le représenter, afin que celles-ci puissent terminer leur inscription dès que possible et le **21 août 2023** au plus tard, le respect de ce délai devant permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription après cette date.

Lors de la reprise de la quatorzième session du Groupe d'examen de l'application, de la dix-septième session du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs et de la douzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, des réunions conjointes seront tenues sur des questions thématiques et relatives à l'assistance technique (réf. : CU 2023/227(A)/DTA/CEB/CSS et CU 2023/229(A)/DTA/CEB/CSS). Ces réunions étant conjointes, le Gouvernement est prié, pour des raisons techniques, de n'émettre qu'une seule note verbale où sera indiquée la composition de sa délégation pour les trois réunions. Les réunions conjointes sont traitées comme une seule manifestation dans INDICO.

Le 12 juillet 2023